

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

Météo-France
Direction Inter Régionale Sud-Ouest
7, avenue Roland-Garros
33692 Mérignac Cedex

EPURON
à l'attention de Florent KIEKEN
9, avenue de Paris
94300 VINCENNES

Mérignac, le 25 septembre 2013

Enregistrement DIRSO/2013/ **756**
Réf. à rappeler 2013_09_23_St-Maurice-la-Clouère_86
Affaire suivie par Philippe GAUTIER
Téléphone +33 (0) 5 57 29 12 06

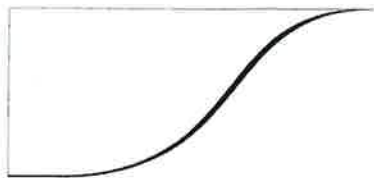
OBJET : projet éolien dans la Vienne.
V/Ref : courrier du 20/09/2013.

Monsieur,

Vous avez saisi Météo-France concernant un projet d'installation de parc éolien.

Ce parc éolien, implanté sur la commune de Saint-Maurice-la-Clouère (86), se situerait à une distance de 43 km du radar de Cherves (86).

Cette distance est supérieure à celle fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne (Arrêté (NOR : DEVP1119348A-MEDDTL/DGPR) relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation



METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement).

Dès lors, l'accord écrit de Météo-France n'est pas requis pour vous permettre de mener à bien votre projet.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Ingénieur Général des Ponts,
des eaux et des forêts
Marc PAYEN
Directeur interrégional pour
Météo-France Sud-Ouest

Météo-France

<http://www.meteo.fr>

Météo-France, établissement public administratif
sous la tutelle du ministère chargé des transports

Météo-France, certifié ISO 9001-2000 par BVQI